Agreste Conjoncture

Commerce extérieur agroalimentaire



Juin 2018 - n°2018 - 082 06/12

Infos rapides

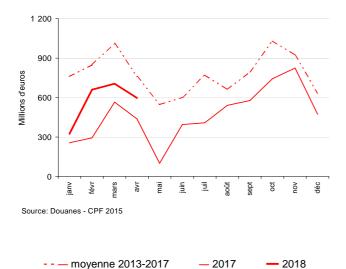
Séries longues du commerce extérieur à télécharger au format tableur

En avril 2018, l'excédent agroalimentaire bénéficie de la hausse des exportations

En avril 2018, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 597 millions d'euros, en augmentation de 159 millions d'euros par rapport à avril 2017 grâce à une hausse des exportations sur un an supérieure à celle des importations (+ 320 millions d'euros contre + 161 millions d'euros). Le solde des échanges de produits agricoles bruts, à 119 millions d'euros, est excédentaire pour le quatrième mois consécutif. Il augmente ainsi de 262 millions d'euros par rapport à avril 2017 et bénéficie en premier lieu de la progression des exportations céréalières, accentuée par la diminution des importations d'oléagineux et de légumes. L'excédent commercial en produits transformés diminue de 103 millions d'euros sur un an, à 477 millions d'euros. Les exportations progressent mais la hausse des importations, notamment de viandes et de produits à base de fruits et légumes, est encore plus importante. L'excédent des échanges agroalimentaires s'améliore avec les pays tiers mais se dégrade avec l'UE par rapport à avril 2017.

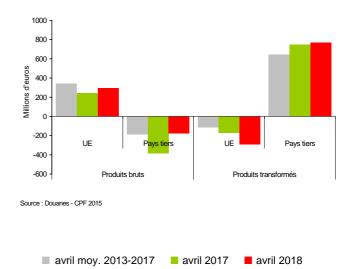
Solde commercial global

En avril 2018, progression de l'excédent sur un an



Solde par zones et par type de produits

En avril 2018, sur un an, réduction du déficit en produits bruts avec les pays tiers mais aggravation de celui en produits transformés avec l'UE





Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En avril 2018, nouvelle progression sur un an de l'excédent agroalimentaire français, sous l'effet d'une hausse des exportations

En avril 2018, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 597 millions d'euros, soit une augmentation de 159 millions d'euros par rapport à avril 2017. Cette hausse résulte d'une progression des exportations (+ 320 millions d'euros soit + 7 % en valeur) plus importante que celle des importations (+ 161 millions d'euros par rapport à avril 2017 soit + 4 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 593 millions d'euros, en hausse de 229 millions d'euros par rapport à avril 2017. Les exportations se sont accrues de 166 millions d'euros sur un an (+ 9 %) et les importations ont diminué de 62 millions d'euros (- 4 %). Pour les premières, la hausse concerne pour plus des trois quarts les produits bruts (+ 128 millions d'euros) en lien avec les ventes de céréales (+ 102 millions d'euros). En effet, depuis l'arrivée de la récolte 2017 les exportations vers les pays tiers retrouvent leur dynamisme notamment à destination du Maghreb. Le quart restant concerne les produits transformés et principalement les ventes de vins et alcools (avec une demande soutenue en Asie et aux Etats-Unis) mais aussi les ventes de sucre qui profitent de la fin des quotas

sucriers et de ses conséquences (disponibilités en hausse, fin de la limitation des exportations vers les pays tiers...). La réduction des importations par rapport à avril 2017 concerne uniquement les produits bruts avec - 81 millions d'euros, dont - 35 millions pour les oléoprotéagineux et - 30 millions pour les achats de légumes. Au total, le déficit commercial en produits bruts se réduit de 208 millions et l'excédent des échanges de produits transformés progresse de 21 millions d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, l'excédent commercial s'élève à 3 millions d'euros et perd 70 millions d'euros par rapport à avril 2017. Les exportations augmentent (+ 154 millions d'euros sur un an, soit + 5 %) mais la hausse des importations (+ 224 millions d'euros, soit + 8 %) est supérieure. Cette dernière concerne à 84 % les produits transformés notamment les viandes, les produits à base de fruits et légumes et les produits laitiers (respectivement 30, 30 et 28 millions). La hausse des exportations relève en premier lieu des céréales (+113 millions).

Les indicateurs

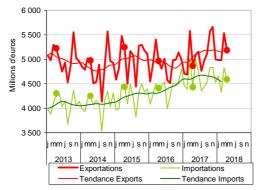
million d'euros

			Α	vril			Cumul 4 mois						
Produits CPF2	Importations Ex		Export	tations	Solde		Importations		Exportations		Solde		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
UE													
Produits bruts	596	631	836	925	240	294	2 658	2 591	3 768	4 004	1 110	1 413	
Produits transformés	2 357	2 546	2 190	2 255	-167	-290	9 749	10 214	8 856	9 130	-892	-1 084	
AGROALIMENTAIRE	2 953	3 177	3 026	3 180	73	3	12 407	12 805	12 624	13 134	217	329	
Pays tiers													
Produits bruts	689	608	306	434	-383	-174	2 642	2 392	1 255	1 543	-1 387	-849	
Produits transformés	786	804	1 533	1 572	747	768	3 237	3 199	5 958	6 005	2 721	2 805	
AGROALIMENTAIRE	1 475	1 412	1 839	2 005	364	593	5 879	5 592	7 213	7 548	1 334	1 956	
Monde													
Produits bruts	1 285	1 240	1 143	1 359	-143	119	5 300	4 984	5 023	5 547	-277	563	
Produits transformés	3 143	3 350	3 723	3 827	580	477	12 986	13 413	14 814	15 134	1 829	1 721	
AGROALIMENTAIRE	4 428	4 589	4 865	5 186	437	597	18 286	18 397	19 838	20 681	1 552	2 284	

Source: Douanes/SSP

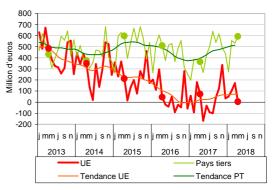
Mises en perspective

En avril 2018, hausse des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

En avril 2018, le solde des échanges progresse sur un an avec les pays tiers et diminue avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Le dynamisme des exportations de céréales tire le solde vers le haut

En avril 2018, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** reste excédentaire, à 119 millions d'euros. Il marque ainsi une hausse de 262 millions d'euros par rapport à avril 2017. L'amélioration du solde des échanges avec les pays tiers représente près de 80 % de l'augmentation de l'excédent en produits bruts (+ 208 millions sur un an contre + 54 millions d'euros avec l'UE).

Les **exportations** (un peu moins de 1,4 milliard d'euros) progressent de 216 millions d'euros (+ 19 % par rapport à avril 2017). En particulier, les céréales, au premier rang des produits expédiés, voient la valeur de leurs exportations augmenter de 215 millions d'euros sur un an (+ 53 %). Les volumes exportés progressent

ainsi de 0,7 million de tonnes pour le blé tendre surtout vers les pays tiers (Maghreb, Arabie Saoudite). A noter aussi la progression des exportations d'orge et de maïs (+ 0,3 million de tonnes au total sur un an).

Les **importations** (plus de 1,2 milliard d'euros) diminuent de 46 millions d'euros (- 4 % par rapport à avril 2017). La valeur des importations de graines oléagineuses, principalement de colza, diminue sensiblement (- 34 millions d'euros), du fait de la très bonne récolte 2017. Les achats de légumes frais reculent aussi en valeur (- 26 millions d'euros) en lien avec la baisse des prix des légumes d'importation sur un an et l'abondance de la production française 2017 pour la pomme de terre notamment.

Les indicateurs

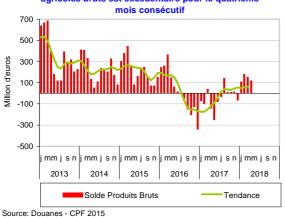
million d'euros

			A۷	ril			Cumul 4 mois						
Produits CPF4	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
PRODUITS BRUTS	1 285	1 240	1 143	1 359	-143	119	5 300	4 984	5 023	5 547	-277	563	
Agriculture et élevage	1 134	1 080	1 063	1 277	-71	197	4 669	4 357	4 681	5 205	12	847	
Céréales, légum., oléagi.	167	137	493	705	325	568	669	562	2 231	2 924	1 562	2 363	
Céréales n. c. riz	31	34	406	621	374	<i>5</i> 87	189	120	1 749	2 407	1 560	2 286	
Oléoprotéagineux	136	102	87	84	-49	-18	479	440	481	517	2	77	
Légumes, fleurs, plantes	327	301	247	218	-80	-83	1 455	1 272	1 096	873	-359	-399	
Légumes	283	257	220	190	-63	-67	1 261	1 070	988	764	-273	-306	
Prod. cult. permanentes	604	601	150	166	-454	-435	2 367	2 346	637	663	-1 730	-1 683	
Fruits	359	378	116	120	-243	-258	1 460	1 498	493	489	-967	-1 010	
Café, cacao, thé	68	<i>7</i> 6	2	3	-66	-73	321	308	12	11	-310	-297	
Animaux vifs, œufs, miel	35	41	173	189	138	147	178	177	718	744	540	567	
Bovins	2	4	111	125	109	121	11	12	479	496	468	484	
Produits sylvicoles	20	20	35	38	16	18	85	82	151	153	65	71	
Pêche et aquaculture	132	140	45	44	-87	-96	546	544	191	190	-355	-355	

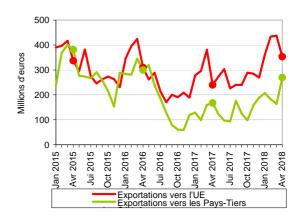
Source: Douanes/SSP

Mises en perspective

En avril 2018, le solde des échanges de produits agricoles bruts est excédentaire pour le quatrième



Sur un an, hausse des exportations de céréales



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

En avril 2018, la hausse des importations pèse sur l'excédent

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 477 millions d'euros en avril 2018 (- 103 millions d'euros par rapport à avril 2017). Sur un an, la hausse de l'excédent commercial avec les pays tiers (+ 21 millions d'euros) ne permet pas de compenser la forte dégradation du solde avec l'UE (- 123 millions d'euros). Les **exportations** (3,8 milliards d'euros) progressent de 104 millions d'euros sur un an (+ 3 %). Les ventes de vins augmentent de 77 millions d'euros par rapport à avril 2017 parallèlement à une demande dynamique en provenance des Etats-Unis (premier client en valeur pour les vins et Champagne français) et d'une meilleure valorisation des marchandises vendues à destination

du Royaume-Uni. Les ventes de spiritueux gagnent 17 millions d'euros sur un an portée par la demande asiatique (Singapour, Chine). Les exportations de sucre progressent de 14 millions par rapport à avril 2017 sous l'effet de la forte hausse des volumes vendus notamment vers les pays du pourtour méditerranéen.

La valeur des **importations** (un peu plus de 3,3 milliards d'euros) augmente de 207 millions d'euros sur un an (+ 7 %). Cette hausse concerne notamment les viandes (+ 45 millions d'euros), les préparations à base de fruits et légumes (+ 33 millions) et les produits alimentaires (+ 32 millions d'euros).

Les indicateurs

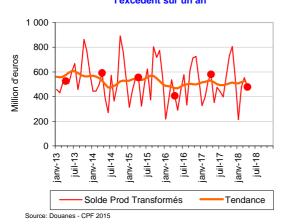
million d'euros

		Avı	ril			Cumul 4 mois						
Produits CPF4	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		So	lde
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
IAA, TABACS	3 143	3 350	3 723	3 827	580	477	12 986	13 413	14 814	15 134	1 829	1 721
Viandes, prod. de l'abattage	424	469	349	352	-75	-117	1 718	1 858	1 415	1 462	-303	-396
Viande bovine	92	103	68	69	-23	-34	372	405	285	301	-88	-104
Viande porcine	54	62	70	60	16	-2	231	256	259	261	28	5
Volaille	80	94	58	67	-22	-27	331	371	245	269	-86	-101
Prod. préparés de la pêche	315	299	75	66	-240	-233	1 300	1 283	285	301	-1 015	-982
Prod. à base de fruits & lég.	396	429	167	177	-229	-251	1 644	1 661	672	682	-973	-979
Huiles, tourteaux, corps gras	259	287	106	96	-152	-191	1 150	1 096	404	413	-746	-683
Tourteaux	87	98	19	12	-68	-86	473	412	47	45	-426	-367
Produits laitiers, glaces	313	341	533	544	220	203	1 175	1 296	2 128	2 148	953	852
Fromages	125	134	228	241	103	107	461	498	959	978	498	479
Produits des céréales	139	137	207	197	68	59	575	583	878	862	303	279
Biscuits, pâtisseries, pâtes	173	182	150	158	-23	-24	747	749	608	648	-140	-101
Autres produits alimentaires	628	660	717	722	90	62	2 762	2 795	2 900	2 916	137	121
Sucre	19	18	99	113	80	95	86	89	369	462	284	373
Chocolat, confiserie	206	202	154	149	-52	-52	1 002	943	730	646	-272	-297
Aliments pour animaux	78	86	176	178	98	92	343	368	730	751	387	383
Boissons	295	325	1 227	1 323	931	998	1 085	1 224	4 729	4 880	3 644	3 656
Vins, champagne	61	68	693	770	632	702	237	299	2 666	2 805	2 429	2 506
Eaux de vie, alcools	99	106	341	358	242	251	352	365	1 317	1 336	965	971
Tabacs	123	134	16	15	-108	-119	485	500	66	71	-419	-430

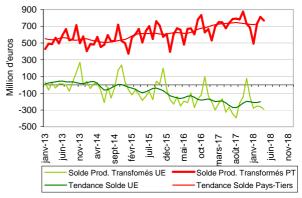
Source: Douanes/SSP

Mises en perspective

Produits transformés : en avril 2018, baisse de l'excédent sur un an



Produits transformés : en avril 2018, poursuite du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE: UE à 28

IAA: Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

http://www.agreste.agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Secrétariat Général SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr Directrice de la publication : Béatrice Sédillot Rédacteur : Thibaut Champagnol Composition : SSP

Composition : SSP Dépôt légal : à parution

© Agreste 2018